



Synthèse des réponses à la
consultation publique du
23 janvier 2023 préalable au
lancement d'un appel aux
candidatures en FM dans les
zones de montagne des
départements de la Savoie et de
la Haute-Savoie

Avril 2023

Sommaire

1.	L'équilibre des marchés publicitaires locaux	5
1.1.	Des marchés publicitaires locaux pour la plupart fragiles	5
1.2.	Une volonté de préservation des marchés radiophoniques locaux	6
2.	Les zones de recherche de nouvelles fréquences	6
2.1.	Les zones proposées par l'Arcom répondent aux attentes d'une majorité de contributeurs	6
2.2.	Des contributeurs proposent de compléter la liste des zones de recherche	7
	Annexe.....	9
	Liste des acteurs ayant répondu à la consultation publique	9

En application de la [feuille de route pour les appels aux candidatures généraux de la période 2021-2026 adoptée le 16 décembre 2020](#), l'Autorité de régulation de la communication audiovisuelle et numérique (Arcom) a ouvert, le 23 janvier 2023, [une consultation publique préalablement au lancement d'un appel aux candidatures en FM dans les zones de montagnes situées dans les départements de la Savoie et de la Haute-Savoie](#).

Cette consultation publique avait un double objectif : d'une part, procéder à un état des lieux de la situation économique des marchés radiophoniques en cause et, d'autre part, déterminer les zones dans lesquelles une recherche de nouvelles fréquences pourrait être effectuée.

Les contributions devaient être apportées au plus tard le 28 février 2023.

L'Arcom a reçu la réponse de 12 acteurs du secteur radiophonique, dont la liste figure en annexe.

1. L'équilibre des marchés publicitaires locaux

Questions : Les marchés locaux sont-ils susceptibles d'être modifiés de manière importante par la délivrance de nouvelles autorisations ? Existe-t-il des zones fragiles sur le plan publicitaire et quelles pourraient être les dispositions à prendre par l'Arcom pour ne pas les déséquilibrer ?

Parmi les 12 contributeurs, sept ont répondu à au moins une de ces trois questions ; les cinq autres contributeurs ont soit uniquement répondu aux questions relatives aux recherches de fréquences (voir *infra*) soit uniquement fourni des contributions techniques ou des éléments visant à soutenir une future candidature sans répondre aux questions de la consultation.

Dans leur réponse à la consultation publique, cinq contributeurs soulignent la fragilité des marchés publicitaires des zones mises en appel (1.1) et six préconisent à l'Arcom des mesures visant à ne pas déstabiliser ces marchés (1.2). Il s'agit majoritairement d'éditeurs de services n'ayant pas accès aux marchés publicitaires locaux.

1.1. Des marchés publicitaires locaux pour la plupart fragiles

Plusieurs contributeurs appellent l'attention de l'Arcom sur la fragilité des marchés publicitaires des zones mises en appel, situées dans des zones de montagne à faible densité de population, et sur le risque de leur déstabilisation dans l'hypothèse de l'arrivée de nouveaux opérateurs.

Ils estiment que les zones géographiques de l'appel aux candidatures sont saturées non seulement du fait de la présence aujourd'hui en FM et demain en DAB+ d'un grand nombre d'acteurs radiophoniques mais aussi de l'impact croissant des grands acteurs de l'internet (GAFAM) et de l'arrivée progressive de la publicité segmentée à la télévision.

Par ailleurs, même si les dépenses publicitaires globales ont connu une forte progression au cours des derniers mois, plusieurs répondants appellent à la prudence et soulignent

que la reprise sur le marché publicitaire radiophonique local s'annonce moins rapide et plus fragile qu'espéré.

1.2. Une volonté de préservation des marchés radiophoniques locaux

Au regard de leurs modèles économiques respectifs, les services de radio de catégories A et D ne sont pas susceptibles d'affecter significativement l'équilibre des marchés publicitaires locaux.

Afin de ne pas déstabiliser davantage les marchés publicitaires locaux, certains opérateurs préconisent d'autoriser des services qui n'exploiteraient pas ces marchés publicitaires, à savoir des services à vocation nationale, d'une part, ou des services associatifs accomplissant une mission de communication sociale de proximité, d'autre part. Un contributeur s'inquiète des pratiques commerciales offensives de certaines radios de catégorie B qui accentueraient la concurrence, et recommande de favoriser l'autorisation de services permettant une préservation des équilibres.

Certains contributeurs appellent également l'Arcom à privilégier le développement de radios déjà autorisées, par l'intermédiaire de contraintes de programme, afin d'étendre leurs zones de couverture conformément à l'article 29 de la loi du 30 septembre 1986 modifiée¹.

Enfin, certains opérateurs demandent à l'Arcom d'être attentive à la préservation des équilibres entre le service public et les services de radio privés.

2. Les zones de recherche de nouvelles fréquences

2.1. Les zones proposées par l'Arcom répondent aux attentes d'une majorité de contributeurs

Question 2.a : En considérant les critères définis par l'Arcom pour la définition des zones objets des futurs travaux de planification, avez-vous des commentaires sur la liste des 9 zones proposées par l'Autorité ?

12 contributeurs ont répondu à cette question. Les éditeurs de service associatifs ou commerciaux, nationaux ou locaux, ont majoritairement souscrit au choix des zones proposées par l'Arcom, dans l'optique d'une densification ciblée du spectre FM.

Parmi les neuf zones de recherche identifiées par l'Arcom, Radio France a manifesté son intérêt pour l'exploitation de 10 nouvelles fréquences pour les réseaux de France Info et France Bleu.

Au total, l'Arcom a reçu 44 marques d'intérêt pour de nouvelles fréquences dans les neuf zones proposées, dont neuf assorties de propositions techniques.

¹ « En zone de montagne, il est tenu compte des contraintes géographiques pour faciliter l'attribution d'iso-fréquences et permettre aux services de radios de surmonter ces difficultés ».

2.2. Des contributeurs proposent de compléter la liste des zones de recherche

Question 2.b : Compte tenu des contraintes calendaires, et en justifiant ces propositions au regard des critères énoncés supra, estimez-vous que les travaux de recherche pourraient porter sur d'autres zones ?

Au total, un besoin de 30 fréquences réparties sur 21 zones distinctes de celles proposées par l'Arcom a été formulé par des acteurs privés. La plupart ne font l'objet que d'une seule marque d'intérêt et seulement 5 zones ont reçu au moins deux demandes de contributeurs différents.

Le service public a également exprimé une volonté de densification du réseau de diffusion de France Info portant sur 3 nouvelles fréquences en dehors des zones proposées par l'Arcom.

Une partie des demandes des acteurs privés concerne des zones qui ne sont pas situées dans le périmètre prévu par l'appel : 2 zones demandées sont ainsi hors zone de montagne (Annemasse et Thonon-les-Bains) et 2 autres concernent le département de l'Isère, traité dans le cadre de l'appel montagne n° 1 (L'Alpes d'Huez et Villard-de-Lans).

En outre, une partie des demandes des acteurs publics et privés concerne des zones où le nombre de radios reçues est déjà supérieur à la moyenne d'autres bassins de vie comparables.

Par ailleurs, un certain nombre de demandes interagissent avec des zones FM denses ou qui font déjà l'objet de recherches de fréquences par l'Arcom dans le cadre de la préparation du présent plan, ou qui ont fait l'objet de recherches de fréquences récemment, ce qui réduit significativement la probabilité d'y dégager de nouvelles ressources radioélectriques.

Enfin, plusieurs éditeurs nationaux se sont montrés intéressés par des stations de ski.

Au regard des réponses à la consultation publique, la zone des Houches apparaît plus pertinente que celle de Vallorcine, car elle fait l'objet d'un plus grand nombre de marques d'intérêt.

En conséquence et au vu des contributions reçues, l'Arcom a décidé d'arrêter la liste suivante des zones FM pour lesquelles elle effectuera des recherches de fréquences :

Pour la Savoie :

- **Beaufort,**
- **Les Belleville – Saint-Martin,**
- **Moûtiers,**
- **Saint-Jean-de-Maurienne,**
- **Ugine.**

Pour la Haute-Savoie :

- **Faverge-Seythenex,**
- **La Clusaz,**
- **Taninges,**

- **Les Houches (en lieu et place de la zone Vallorcine)**

Par ailleurs, s'il s'avérait, à l'occasion des études menées lors des travaux de planification de fréquences dans ces neuf zones, que l'Arcom identifie de nouvelles fréquences dans des zones proches, elle ajouterait au futur plan de fréquences de l'appel FM en zone de montagne les nouvelles fréquences ainsi trouvées.

Annexe

Liste des acteurs ayant répondu à la consultation publique

Éditeurs de services de radio

- Altice Média
- Association Alpes Média Animation
- Association Haute-Savoie Médias
- Association Radio FMR
- Association Radio Samoëns
- Association Le Fil de l'Arve
- Groupe M6
- Lagardère Média News
- NRJ Group
- SA Vortex
- SARL Musique Information Diffusion
- Société nationale de programme Radio France